



Convention entre L'Université Lumière Lyon 2 Et CPE Lyon

Entre

CPE Lyon Campus LyonTech la Doua
Adresse : 43 boulevard du 11 novembre 1918
Bât. H. Curien, BP 82077
69616 Villeurbanne Cedex
Tel : 04 72 43 17 00
Représentée par son Directeur : Monsieur Alexandre MOULIN
Ci-après désignée « CPE Lyon »

D'une part,

Et

L'Université Lumière Lyon 2, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 18 quai Claude Bernard 69635 LYON CEDEX 07,
Ci-après désignée « l'Université » ;
Numéro de Siret : 19691775100014
Représentée par sa Présidente, Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN,
Ci-après désignée « l'Université » ;

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit entre les parties :

ARTICLE 1 - Objet de la convention

L'objectif de la présente convention est de définir les conditions et modalités selon lesquelles la possibilité est ouverte aux étudiants de CPE Lyon, d'effectuer un Master 2 Informatique de l'Université Lumière Lyon 2 afin d'obtenir le Diplôme d'Ingénieur de CPE Lyon et le Diplôme de Master Informatique de l'Université Lumière Lyon 2.

ARTICLE 2 - Dispositions

Les candidats souhaitant obtenir ce double diplôme doivent obligatoirement avoir le statut d'élève ingénieur de CPE Lyon et avoir validé leurs quatre premières années académiques (niveau Master 1) dont l'année 3 et 4 au sein de CPE Lyon (240 ECTS au total).

La sélection initiale des élèves ingénieurs est réalisée par la direction des études de CPE Lyon. Elle est proposée au comité d'admission du Master Informatique de Lyon 2. Ce dernier effectuera ensuite sa propre sélection d'admission. Il informera l'étudiant des résultats de cette sélection. L'étudiant informera ensuite CPE Lyon de son admissibilité.

Ce double diplôme est ouvert à toutes les Majeures de CPE Lyon. Néanmoins certaines restrictions pourront exister en fonction des parcours de spécialités proposés dans les Master 2.

ARTICLE 3 - Inscription

L'étudiant est inscrit à CPE Lyon : il procède dès la rentrée aux formalités habituelles d'inscription et règle à CPE Lyon les frais de scolarité en vigueur.

L'étudiant est également inscrit à l'Université Lumière Lyon 2. Il devra s'acquitter des droits d'inscriptions en vigueur et selon son profil.

ARTICLE 4 - Discipline

L'étudiant est soumis aux dispositions du règlement des études et des chartes soumises lors de son inscription à l'Université Lumière Lyon 2. Il s'engage à y suivre intégralement les enseignements prévus par la présente convention et à se soumettre aux évaluations mises en place.

ARTICLE 5 - Nombre d'étudiants

Chaque année académique, 2 étudiants de CPE Lyon pourront être admis dans ce programme de double diplôme s'ils répondent aux critères de sélection. Ce quota pourra être revu annuellement par accord des deux parties sous réserve de la rédaction d'un avenant actant cette modification.

ARTICLE 6 - Stage de fin d'études

Le stage de fin d'étude obligatoire dans le cadre du Master 2 Informatique sera co-validé à la fois par l'Université Lumière Lyon 2 et par CPE Lyon. Préalablement au déroulement du stage, chacune des deux institutions aura validé le sujet du stage, sa durée ainsi que l'entreprise d'accueil. Cette validation sera effectuée à la diligence de l'élève concerné qui fournira en temps utile les informations nécessaires aux deux établissements. La convention de stage sera établie par l'Université Lumière Lyon 2. La soutenance, organisée par l'Université Lumière Lyon 2, aura lieu devant un jury regroupant des représentants des deux établissements.

ARTICLE 7 - Validation

Les diplômes seront délivrés lorsque les étudiants auront satisfait aux conditions de réussite exigées par chacune des institutions. Seul le respect desdites conditions garantira l'obtention du diplôme dans l'institution d'origine et l'institution d'accueil.

L'Université Lumière Lyon 2 transmet à CPE Lyon l'ensemble des résultats obtenus (selon annexe jointe) et l'attestation de réussite pour l'obtention du master avant le 30 septembre suivant la période concernée.

CPE Lyon valide ces résultats dans le cadre de la dernière année selon ses propres dispositions réglementaires. De même CPE Lyon délivrera à l'étudiant le diplôme d'Ingénieur suivant ses propres modalités réglementaires.

En cas d'échec de son Master 2, l'étudiant ne validera pas le diplôme de Master de l'Université Lumière Lyon 2 ni celui de CPE Lyon. Il n'aura pas la possibilité de redoubler au sein du Master 2 de l'Université Lumière Lyon 2.

ARTICLE 8 - Mise en œuvre et durée de la convention

La présente convention entrera en vigueur à sa signature. Elle est conclue pour l'année universitaire 2026-2027. Elle peut être résiliée par l'une des parties, à sa seule volonté, à compter de l'année scolaire suivante, moyennant un préavis de 6 mois.

En cas de résiliation il est convenu entre les Parties que les étudiants en cours de formation à l'Université Lumière Lyon 2 pourront terminer leur programme de double diplôme et que celui-ci sera bien validé par l'école d'origine.

La convention est réalisée en deux exemplaires.

Lyon, le

Lyon, le

Pour l'Université Lumière Lyon 2
Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN
Présidente de l'Université

Pour CPE Lyon
Alexandre MOULIN
Directeur

**ANNEXE A LA CONVENTION DE FORMATION
CPE LYON - UNIVERSITE LUMIERE LYON 2
Master INFORMATIQUE**

**Master Informatique
Parcours : M2 Statistique et informatique (SISE)**

- **Le programme académique** devant être suivi est le suivant :

Intitulé des Unités d'Enseignement - UE	Crédits ECTS
Programmation statistique sous R	12
Machine learning sous Python	
Entrepôts de données avancées	
Logiciels - Data visualisation, BI, Cloud, MLOps	
NLP - Traitement automatique du langage naturel	9
Fouille de données massives	
Bases de données NoSQL	
Séries temporelles et données séquentielles	9
Analyse de variance et plans d'expériences	
Biostatistique, données catégorielles	
Gestion de projet	9
Gestion de projet	
Recherche d'emploi - Projet professionnel	
Séminaires de recherche et ateliers techniques	
Anglais	
Visualisation et analyse des données de sécurité	12
Fouille du web et analyse des réseaux sociaux	
Deep learning - Machine learning - Computer Vision	
Technologies Big Data	
Stage FI	9

- **Stage de Fin d'études**

CREDITS ECTS : 60

Période concernée :